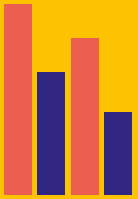
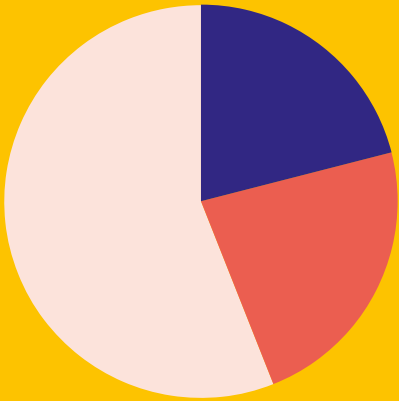
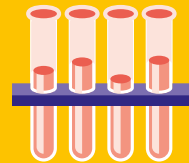
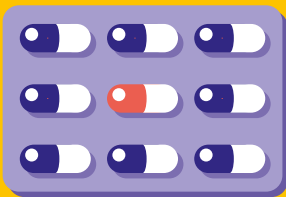


## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 PAYS DE LA LOIRE



# 2016







L'année 2016 reste marquée par la présence de la mission de contrôle par l'Inspection Générale des Affaires Sanitaires et qui amène à un constat simple : même si l'ANFH est bien gérée, elle doit poursuivre, voire intensifier les contrôles, tout en se pliant strictement à l'orthodoxie comptable et financière en vigueur. De plus, l'Etat, contre l'avis de tous les acteurs de l'ANFH, a opéré un prélèvement de 300 millions d'euros sur les fonds de l'Association. Cette décision impacte directement les possibilités de formation pour 2017.

Malgré cela, l'ANFH Pays de la Loire poursuit la mise en œuvre de sa stratégie. Les actions entreprises permettent à de nombreux agents d'adapter leurs compétences aux besoins des établissements ou à leur projet professionnel.

L'ANFH sera amenée à jouer un rôle essentiel dans la création des GHT, en matière d'accompagnement des établissements comme des professionnels.

Sur tous ces thèmes, les instances régionales restent mobilisées.

Je tiens, pour finir, à remercier les professionnels de la délégation dont l'investissement n'est plus à démontrer.

**THIERRY FILLAUT**  
PRÉSIDENT RÉGIONAL

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

168 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Pays de la Loire emploient en 2016, 60 110 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 25 établissements confient leur contribution à l'ANFH Pays de la Loire. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

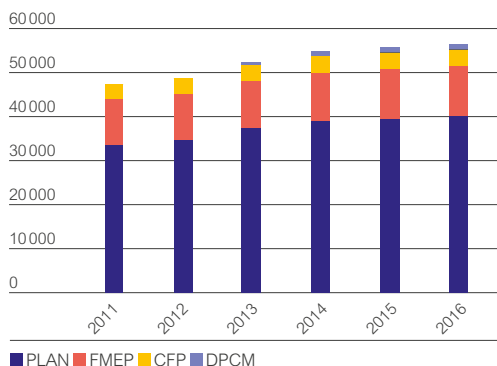
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 47 196 K€ contre 46 650 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,2%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

# 169

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

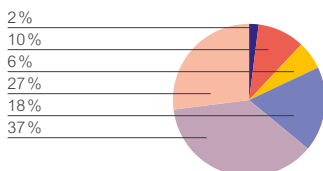
# 99,4%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

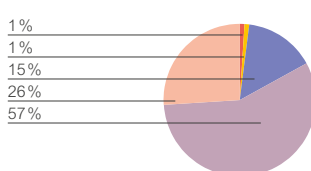
# 99,9%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

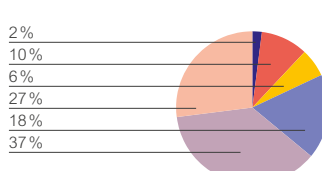
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents  
■ De 50 à 149 agents

■ De 150 à 299 agents  
■ De 300 à 999 agents

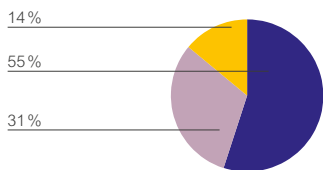
■ De 1 000 à 4 999 agents  
■ Plus de 5 000 agents

La délégation enregistre 33 470 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 64% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 952 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 9 560 K€ et 3 187 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 82% du total de ces cotisations.

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



# 55%

DES ÉTABLISSEMENTS  
appartiennent  
au secteur Médico-social :  
Personnes âgées

■ Médico-social : Personnes âgées  
■ Sanitaire

■ Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

La délégation compte 168 établissements adhérents au Plan de formation sur 169 cotisants, soit un taux d'adhésion de 99,4%.

Le secteur sanitaire représente 31% des établissements adhérents et 84% des effectifs couverts.

## 47 196 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH  
PAYS DE LA LOIRE

## 33 470 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

## 9 560 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

## 3 187 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

## 28 K€

4,8% ESAT

## 952 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

En Pays de la Loire, 49 % des professionnels de catégorie C bénéficient d'une formation. La progression est constante et permet de valoriser la qualité des soins, notamment aux personnes âgées. Les études promotionnelles représentent également une part importante des plans de formation.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

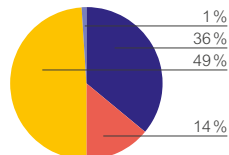
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

## RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



**49%**

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 49% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 48% en 2015.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	597	35 890	700 015	2,2 %	227 740
TYPE 2A	8 924	112 330	3 258 460	10,4 %	138 037
TYPE 2B	3 736	57 433	1 646 235	5,3 %	80 991
TYPE 2C	54 795	656 817	16 188 003	51,8 %	1 242 200
TYPE 3	804	19 605	473 873	1,5 %	191 736
TYPE 4	780	657 284	8 808 359	28,2 %	7 637 337
TYPE 5	39	4 523	133 698	0,4 %	48 744
TYPE 8	34	2 698	54 265	0,2 %	15 447

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 52 % et 28 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**49%**

ENSEIGNEMENT



**8%**

DÉPLACEMENT



**43%**

TRAITEMENTS

**69 709**

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

**61,3%**

DES AGENTS DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE ONT ACCÉDÉ  
À LA FORMATION EN 2016

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

Financées par les établissements dans leur Plan ou sur le fonds spécifiques mutualisés par l'ANFH, les études promotionnelles répondent aux besoins des établissements et de promotion des agents identifiés par la GPMC.

Les financements ANFH, sont accordés par le Conseil régional de gestion, sur présentation d'un dossier renseigné par l'établissement. En région Pays de la Loire, en 2016, les formations financées sont toutes celles de l'arrêté du 23 novembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 juin 2011 et consolidé le 24 août 2016. A cette liste s'ajoutent (BN de l'ANFH du 23 mars 2016) les formations de niveau IV ou V en lien avec un métier de la FPH dont le diplôme est inscrit au RNCP, appartenant aux familles suivantes :

- achat-logistique ;
- gestion de l'information ;
- ingénierie et maintenance technique ;
- management, gestion et aide à la décision ;
- qualité, hygiène, sécurité, environnement ;
- système d'information.

En 2016, la prise en charge concernait 100 % des frais pédagogiques (comprenant les frais d'inscription éventuels) et 100 % des frais de traitement de l'agent parti en formation, sous réserve qu'il soit remplacé.

Les formations prioritaires s'inscrivent dans les orientations du schéma stratégique national et régional 2016-2019. Elles concernent les formations de catégorie C et niveau 5.

La sécurisation des parcours constitue un objectif essentiel qui permet de concilier les besoins des établissements, les attentes des professionnels ainsi que le respect des enveloppes financières.



## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	324	340	-4,7%
DEAS	209	216	-3,2%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	108	110	-1,8%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	58	61	-4,9%
DE IBODE	25	34	-26,5%
DEAMP	20	40	-50%
CAFERUIS	20	16	25%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	16	18	-11,1%
DEAES	16	–	–
DE MASSEUR KINÉ	13	16	-18,8%
DE PUÉRICULTRICE	13	15	-13,3%
AUTRES	58	59	-1,7%
TOTAL	880	925	-4,9%

En 2016, la délégation compte 880 études promotionnelles en cours de financement contre 925 en 2015, soit une évolution de -4,9%.

Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (37% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (24%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -4,7% et de -3,2% par rapport à 2015.

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	841	334
SUR LE 0,2%	39	19
TOTAL	880	353

Sur 680 études promotionnelles en cours de financement, 283 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

# 880

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 353

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 57,8%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 146

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 35

VAE \*

## 39

ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES \*

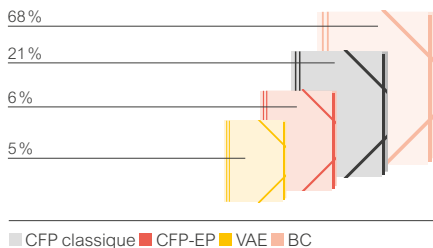
## 467

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\* Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



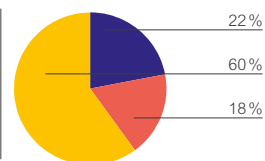
Avec 146 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 21% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 60%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (59%), suivis des agents de catégorie A (22%).

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

## DPC MÉDICAL

### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel

de santé doit participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques.

Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

## +2 000

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÈMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

### 87%

CONCERNANT LES MÉDECINS

### 12%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

### 1%

CONCERNANT LES AUTRES  
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME  
HORS UNION EUROPÉENNE...)

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH PAYS DE LA LOIRE

---

## RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

---

→ **21** participants au groupe de travail  
des responsables formation

---

## ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

---

**30** ACTIONS

---

**333** STAGIAIRES

---

Les 5 premières thématiques :

- assistants de soins en gérontologie
- encadrement des services administratifs, techniques et logistiques
- identifier ses compétences managériales
- préserver l'indépendance et l'autonomie de la personne âgée
- coordination et gestion psychologique d'une catastrophe de masse.

---

**ACTIONS DE FORMATION  
COORDONNÉES RÉGIONALES  
(OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)**

---

**52** ACTIONS

---

**564** STAGIAIRES

---

Les 5 premières thématiques :

- développer ses compétences auprès de la personne âgée par la simulation grand âge ;
- fonction restauration et hôtellerie ;
- comprendre et prendre en charge les personnes atteintes de troubles démentiels ;
- prise en charge des troubles psychiatriques ;
- savoir identifier les victimes de violence conjugale ou familiale.

---

**JOURNÉES RÉGIONALES  
THÉMATIQUES**

---

**1** JOURNÉE  
RÉGIONALE POUR  
**170** PARTICIPANTS

---

→ Ethique et bien-être au travail

---

**PROXIMITÉ  
AVEC LES ADHÉRENTS**

---

**5** RÉUNIONS  
DÉPARTEMENTALES  
POUR  
**100** PARTICIPANTS

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH PAYS DE LA LOIRE

## PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Pays de la Loire donne à l'ANFH 4 priorités :

- la gouvernance et les évolutions réglementaires ;
- l'évolution des carrières, des métiers et des compétences ;
- l'amélioration de l'offre de soins et des pratiques ;
- l'adaptation du professionnel à son environnement.

Tous les quatre ans l'ANFH adopte son projet stratégique, définissant ses priorités pour les années concernées.

Pour la période 2016-2019, un nouveau projet stratégique a été voté par l'assemblée générale en juin 2016 et communiqué à l'ensemble des établissements adhérents.

Dans ce cadre national, les instances de l'ANFH Pays de la Loire ont choisi de décliner au niveau régional les ambitions de ce projet stratégique.

En 2017, l'ANFH Pays de la Loire sera présente pour accompagner les établissements dans la mise en place des G.H.T.

## DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

[ANFH.FR/PAYSDELALOIRE](http://ANFH.FR/PAYSDELALOIRE)

Le site internet de l'ANFH Pays de la Loire permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».







## 168

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
À L'ANFH PAYS DE LA LOIRE

## 61,3 %

TAUX D'ACCÈS  
À LA FORMATION

### ADHÉRENTS

**99,4 %** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1 % – Plan de formation soit 99,9 % des agents  
de la FPH de la région

**25** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**69 709** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**146** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**35** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**467** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**880** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*

### DONNÉES FINANCIÈRES

**47 196 K€**  
COLLECTÉS EN 2016

#### Répartition

**33 470 K€** **2,1 %**  
PLAN DE FORMATION

**9 560 K€** **0,6 %**  
FMPE

**3 187 K€** **0,2 %**  
CFP/VAE/BC

**28 K€** **4,8 %**  
ESAT

**952 K€** **0,5 % OU 0,75 %**  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

